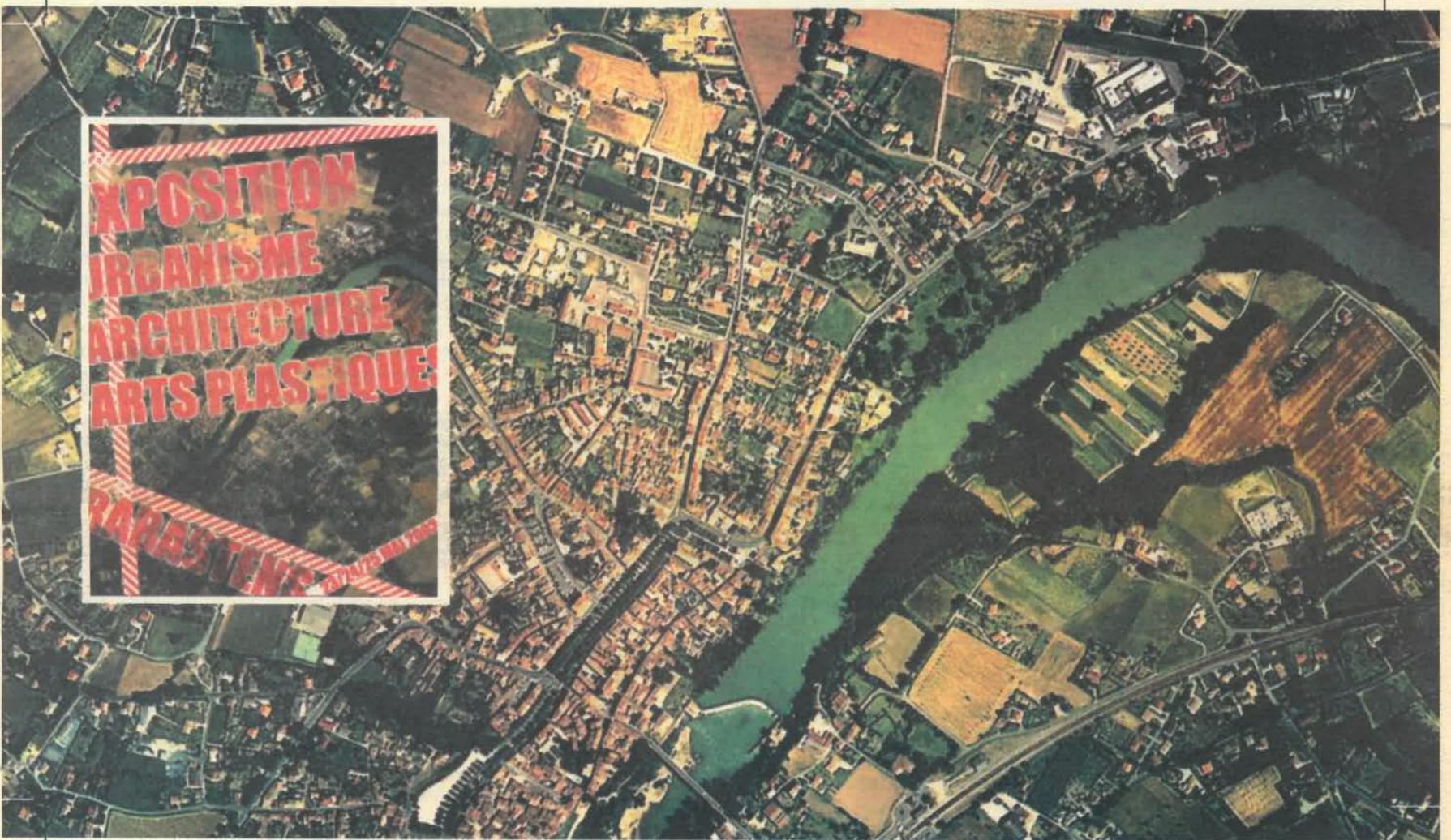


# PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES  
 ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

P 6 EXPOSITION DES ETUDIANTS DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE À RABASTENS



P 12 **CULTURE** EXPOSITION EDUARDO CHILLIDA - "L'ŒUVRE GRAPHIQUE 1966 - 1996"

« Les gravures parce qu'elles sont l'aboutissement de dialogues poussés jusqu'au point de rupture, sont ainsi du Chillida à l'état pur. Une exposition comme celle-ci va donc droit au cœur de la conception chez Chillida, »

Pierre Daix, historien d'art. (extrait du catalogue officiel de l'exposition)

P 13 L'ACTUALITÉ DES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE MIDI-PYRÉNÉES

⊕ ⊕ ⊕  
ÉDITO



Après avoir interpellé les députés et les sénateurs de la région ; Après avoir rencontré les élus lors des réunions élus / architectes organisées par le CROAMP dans les départements ( il nous reste 4 départements à visiter. ) ; Après avoir organisé des réunions de coordination et d'action avec l'ensemble des professionnels du cadre bâti (architectes, BET, étudiants, artisans, petites et moyennes entreprises, syndicats professionnels, ... ) ; Après avoir manifesté à Paris le 3 juin 2003 avec les architectes venus de toute la France, lors des rencontres de la maîtrise d'œuvre ; Et enfin, après toutes les actions, interventions, discussions du CNOA, menées par J.F Susini auprès du gouvernement et des chefs des partis politiques ; Il semblerait que le Premier Ministre revienne sur ses décisions : lors d'un entretien au « Monde », il déclare : « je reconnais à Francis Mer le mérite d'avoir eu une approche de rationalité économique, mais ensemble, nous allons y ajouter, par la concertation parlementaire, une approche de prudence politique... D'ores et déjà, je peux dire que je souhaite notamment un abaissement des seuils proposés, une amélioration des procédures d'annonces légales »...  
... « Nous tenons à la plus totale transparence ».

La déclaration de J.J Aillagon, à France Inter le vendredi 27 juin 2003, semble confirmer un retrait provisoire du gouvernement. S'agit-il de crier victoire ? Non, bien sûr. Il ne faut pas oublier que les projets d'ordonnances relatives aux procédures de conception-réalisation et de partenariat public-privé sont sur les rails d'une loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures de simplification et de codification du droit qui a été adoptée le 10 juin 2003 ! Nous devons rester vigilants. L'intermède estival ne nous empêchera pas de continuer à manifester auprès des élus de la région notre inquiétude et de leur demander leur soutien.

Au mois d'octobre, lors de la reprise des débats à l'Assemblée sur ce thème, les États Généraux de l'Architecture seront organisés à Paris par le CNOA. Il nous faudra certainement manifester encore plus nombreux notre hostilité à ce projet de société où paradoxalement, sous prétexte d'un libéralisme sauveur des lenteurs administratives et garant de financement, on ne confiera plus la construction du cadre bâti des français qu'à deux ou trois groupes financiers (dont on peut penser qu'ils sauront éviter de se concurrencer). Il faudra aussi dépasser l'aspect contestataire et légitime de notre action pour être capables de proposer, avec tous les acteurs de la construction, une autre façon de penser notre métier pour être plus près des aspirations de nos concitoyens ... Cela pourrait être un bon travail de vacances...

Joseph ALMUÉVER.  
Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

ACTUALITÉS

PROMOTION DE L'ARCHITECTURE  
CAMPAGNE NATIONALE « AVEC L'ARCHITECTURE, DONNONS DE LA QUALITÉ À LA VIE »



Prix Grand Public de l'Architecture

L'architecture, c'est chez vous ! C'est la raison pour laquelle le Ministère de la Culture a lancé depuis le début de l'année une campagne en faveur de la qualité architecturale déclinée sous forme d'affichage, d'expositions et maintenant le Prix Grand Public de l'Architecture.

Par voie de presse, dans chaque région, 5 réalisations contemporaines dans les catégories suivantes ont été retenues : immeuble de logements, espace urbain, équipement public, maison individuelle et espace commercial. Dans notre région, la Dépêche du Midi s'est associée à cette manifestation et a publié les photos et les fiches techniques des opérations choisies. Le public a pu voter en retournant le bulletin-réponse ou en se connectant sur le site [www.aimerlarchi.culture.fr](http://www.aimerlarchi.culture.fr).

Le prix régional a été attribué

\_Catégorie équipement public : « Auditorium Saint-Pierre des Cuisines » ; maître d'ouvrage : ville de Toulouse ; architectes : Scp Jacques Munvez – Alain Castel et Bernard Voinchet.  
\_Catégorie immeuble – habitat collectif : « Ensemble d'habitations à Castelnau-Montratrier » ; maître d'ouvrage : Office Départemental HLM du Lot ; architectes : Laurent Gouwy, Alain Grima et Jean-Luc Rames.

\_Catégorie habitat individuel : « Réhabilitation d'une ferme lauragaise à Azas » ; maître d'ouvrage : privé ; architectes : Reine Sagnes et Jean-Marie Pettes.

\_Catégorie lieux de travail : « Maison de la forêt à Auzeville » ; maître d'ouvrage : Centre Régional de la Propriété Forestière ; architectes : Joseph Almudever et Christian Lefèbvre.

Ces opérations ont concouru pour le Prix National et le Ministre de la Culture, M. Jean-Jaques Aillagon, a proclamé le 24 juin les résultats officiels qui sont :

\_Catégorie maison individuelle : « Maison à Thélus » (Nord-Pas-de-Calais), des architectes Emmanuelle et Lydéric Veauvy.

\_Catégorie immeuble : « Logements sociaux à Angoulême » - Bd de la République (Poitou-Charentes), de l'Atelier Lancereau et Meyniel, architectes et dont le maître d'ouvrage est l'Office public HLM de la Charente.

\_Catégorie équipement public : « Médiathèque de St Renan » (Bretagne), des architectes Patrice Liard et Christine Tanguy et dont le maître d'ouvrage est la Ville de St Renan.

\_catégorie espace commercial : « Siège social de la société Quiksilver Na Pali à Saint Jean de Luz » (Aquitaine), de l'architecte Patrick Arotcharen et dont le maître d'ouvrage est la société Quiksilver, Aquitaine.

\_Catégorie espace urbain ex-aequo : « Place de la mairie à Plourin lès Morlaix » (Bretagne), de l'architecte Philippe Madec et dont le maître d'ouvrage est la Commune « Les jardins d'eau à Nancy » (Lorraine), de l'architecte Alexandre Chemetoff et dont le maître d'ouvrage est la ville de Nancy et le maître d'ouvrage délégué la société Lorraine d'économie mixte (SOLOREM).



1 Maison à Thélus  
2 Logements sociaux à Angoulême  
3 Médiathèque à Saint Renan  
4 Siège social de la société Quick Silver Na Pali à St Jean de Luz  
5 Jardins d'eau à Nancy  
6 Place de la Mairie à Plourin Lès Morlaix



## CONJOINTS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX (2<sup>e</sup> PARTIE)

L'aide du conjoint dans l'exercice d'une profession libérale est la plupart du temps très précieuse. La première partie parue dans le n°12 de Plan Libre, s'est intéressée aux options à la disposition du conjoint, au nombre de quatre. Ce second volet présente les prestations sociales afférentes à chacune d'entre elles.

### 1 Le conjoint associé ou gérant non rémunéré :

\_S'il participe à l'activité, il est personnellement affilié aux régimes d'assurance maladie-maternité, vieillesse et allocations familiales des travailleurs indépendants. A ce titre, il touche les prestations en nature (remboursement des soins) et en espèces (indemnités journalières), les prestations familiales et une pension de retraite personnelle.

Pour disposer d'une garantie perte d'emploi, il doit souscrire une assurance facultative (type contrat "Madelin") ;

\_S'il ne participe pas à l'activité, il n'est affilié à aucun régime obligatoire ; il n'est alors qu'ayant droit du professionnel libéral. Autrement dit, il ne percevra de prestations qu'en raison de ses liens avec l'assuré. Il s'agit des prestations en nature et des allocations familiales. Pour disposer d'une retraite personnelle, il peut adhérer à une assurance volontaire (type contrat "Madelin") ;

### 1.2 Le conjoint est associé gérant majoritaire ou gérant de fait

Il est personnellement affilié au régime de protection sociale des travailleurs indépendants ; il bénéficie donc de toutes les prestations sociales inhérentes.

### 1.3 Le conjoint est associé gérant minoritaire ou égalitaire, salarié

Est salarié celui qui participe effectivement à l'activité à titre professionnel et habituel et perçoit à ce titre une rémunération horaire minimale égale à la rémunération normale de sa catégorie professionnelle ou au SMIC (C. séc. soc. art. L. 311-6). Il est alors obligatoirement affilié au régime général des salariés et a droit en conséquence à toutes les prestations, y compris les allocations chômage.

**Remarques :** en qualité d'associé, le conjoint dispose d'un droit de vote aux assemblées et de la possibilité de prendre part à la décision de partage des bénéfices, bénéfices auxquels il a droit (ils sont soumis à la CSG, à la CRDS et à un prélèvement social de 2 %). Il peut également être gérant de la société. Il est dit gérant minoritaire ou égalitaire s'il possède au plus 50 % des parts sociales. Il est dit gérant majoritaire s'il en possède plus de 50 %.

En tant qu'associé, il a une responsabilité limitée au montant de ses apports ; en sa qualité de gérant, sa responsabilité est plus étendue puisque ses pouvoirs sont plus importants.

### 2 Le conjoint salarié

Le conjoint relève du régime général des salariés : il a donc la couverture sociale la plus étendue en maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, retraite complémentaire, assurance chômage, allocations familiales.

### 3 Le conjoint collaborateur

En sa qualité d'ayant droit du chef d'entreprise, le conjoint bénéficie gratuitement des prestations familiales et des prestations en nature de l'assurance maladie-maternité. Pour les conjointes, une allocation forfaitaire de repos maternel en cas de maternité ou d'adoption ainsi qu'une indemnité de remplacement pour maternité lorsqu'un salarié est embauché pour pallier son absence temporaire dans l'activité libérale, sont versées.

A noter que le conjoint ne peut pas prétendre aux indemnités journalières en cas de maladie puisqu'il ne perçoit pas de rémunération ; il est toutefois possible de souscrire un contrat "Madelin" pour ce type de garanties, les cotisations étant, dans une certaine limite, déductibles des revenus professionnels du chef d'entreprise.

En cotisant volontairement à l'assurance vieillesse du régime de base, l'époux peut acquérir des droits propres à retraite. Un décret doit fixer les modalités du rachat des cotisations au titre des années de collaboration antérieures.

Comme le professionnel libéral, le conjoint ne paie pas de cotisations chômage ; aucune prestation ne pourra lui être versée. En revanche, il est possible, toujours dans le cadre d'un contrat "Madelin", de se garantir contre la perte d'activité.

**Remarques :** aux termes de l'article 46 de la loi du 17 janvier 2002, le conjoint peut se voir confier des mandats, exprès et limitativement définis par le professionnel libéral pour effectuer certains actes de gestion et de fonctionnement courants de l'entreprise ; il doit toutefois prendre garde à ne pas dépasser son mandat en intervenant dans l'exercice de la profession libérale car des compétences particulières sont nécessaires. Il ne pourra, à peine de nullité, être mis fin au mandat qu'après déclaration faite devant notaire, le conjoint présent ou dûment appelé.

Le conjoint n'a qu'une responsabilité limitée s'il ne dépasse pas les limites de son mandat ; dans ce cadre, sa responsabilité civile peut être engagée en cas de violation de son obligation au secret professionnel, obligation à laquelle il est également soumis, au même titre que le professionnel libéral lui-même

### 4 Le conjoint sans statut juridique

Le conjoint, bénévole du professionnel libéral, ne sera qu'ayant droit. Il bénéficie donc des prestations familiales et des prestations en nature de l'assurance maladie-maternité. En revanche, il ne dispose d'aucun droit en cas d'interruption de son travail, que ce soit suite à une maladie (indemnités journalières) ou en cas d'invalidité, d'accident du travail ou encore en cas de cessation de l'activité (allocation chômage).

Par ailleurs, ne cotisant pas à titre personnel, il ne peut prétendre à une pension de retraite tant du régime de base que du régime complémentaire d'assurance vieillesse des non salariés. En revanche, il a la possibilité d'adhérer volontairement à la caisse d'assurance vieillesse de base dont relève son époux (C. séc. soc, art. L. 742-6, 6° ; C. séc. soc, art. D.742-36, al.2). Il percevra alors un droit personnel à pension réduit puisque les cotisations sont elles-mêmes réduites. En effet, comme le conjoint ne dispose d'aucun revenu et s'agissant d'une situation particulière, les cotisations sont adaptées en conséquence ; ces dernières étant réduites à la baisse, il en va de même pour les prestations.

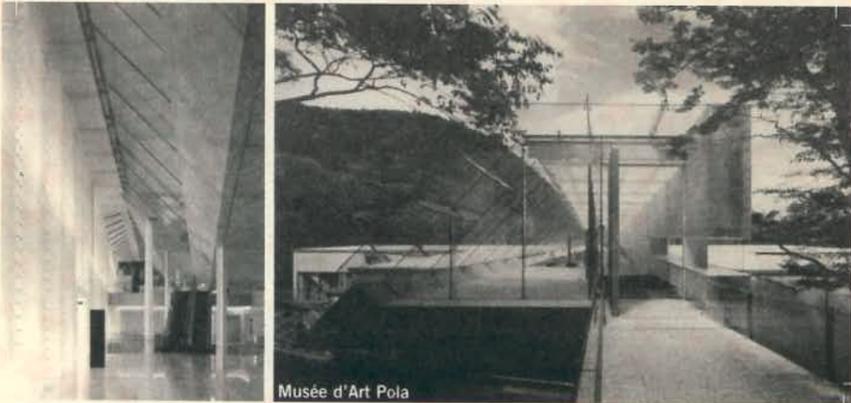
## RÉSULTATS

### PRIX BÉNÉDICTUS 2003

#### MUSÉE D'ART POLA AU JAPON

Les résultats des prix décernés pour la 11<sup>e</sup> session du prix, ont été officiellement annoncés le 8 mai 2003, lors de l'expo AIA à San Diego, Californie (USA).

Le grand prix revient cette année, aux architectes Koichi Yasuda, Ken Kannari et Masao Nishioka, de l'agence Nikken Sekkei à Tokyo, pour le musée d'Art Pola dans la forêt Hakone-Machi à Kanagawa au Japon



## RECRUTEMENT D'ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT

### CONCOURS 2003

Le concours est commun aux deux spécialités :

\_urbanisme et aménagement

\_patrimoine architectural, urbain et paysager

**Date limite d'inscription :** le 18 juillet 2003

Epreuves écrites à partir du 29 octobre 2003. Epreuves orales à partir du 19 janvier 2004.

Formation à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004. Prise de poste : 1<sup>er</sup> avril 2005.

En poste dans les services des principaux ministères qui travaillent au développement équilibré et harmonieux des villes et des territoires (équipement, culture, aménagement du territoire, environnement), les architectes et urbanistes de l'État interviennent dans tous les domaines d'activité concourant à ces politiques publiques. Leur culture professionnelle, leur connaissance de l'histoire des villes, des paysages et de l'architecture, leur compréhension de la dimension spatiale de l'aménagement des villes et territoires et leur capacité à appréhender les problèmes de société leur donnent la capacité de promouvoir la qualité du cadre de vie et de contribuer à sa mise en œuvre. Ils sont recrutés dans deux spécialités : « urbanisme et aménagement », d'une part et « patrimoine architectural, urbain et paysager », d'autre part : deux pôles intimement liés pour une évolution maîtrisée du territoire.

Les informations, conditions générales et formulaires d'inscriptions sont disponibles sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/index.html> dans la rubrique Concours ou au 05 34 31 26 66.

## DÉBAT : « CHANVRE ET BÂTIMENT »

### ANIMÉ PAR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT SIRVENTÈS

Le 20 juillet à 16 heures au Musée de Cuzals

Dans le cadre de la manifestation « Le Marché du Chanvre » les 18,19 et 20 juillet 2003 à Marcihac sur Célé (46)

**Parmi les intervenants :** Pascal Byé, Directeur de recherche à l'INRA, Président du Comité Scientifique du Parc Naturel Régional, le syndicat des Architectes du Lot, Quercy Energie (association pour l'architecture bio-climatique), le club des entrepreneurs du Lot, l'Association Canosmose, l'entreprise Domus, l'entreprise la Chaix d'Augmentel.

Organisé par l'Association pour la Valorisation des Matériaux Naturels  
Monteils 46160 Marcihac sur Célé

Contact : Jean-François Blum - tél : 05 65 31 26 50

## À VENDRE

Agence d'architecture sur Toulouse, 20 ans d'existence. Clientèle suivie, accompagnement possible pour présentation de celle-ci, entièrement informatisée, sans personnel, locaux en location.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rapprocher du CROAMP au 05 34 31 26 66 (annonce réf. 2003/06)

**ACTUALITÉS**

**DISCIPLINE - BILAN**

Les textes qui régissent la profession sont constitués par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et ses décrets d'application portant sur l'organisation de la profession, le titre d'architecte et d'agréé en architecture, le code des devoirs professionnels et le Règlement Intérieur.

Toute violation des lois, règlements ou règles professionnelles, toute négligence grave, tout fait contraire à la probité ou à l'honneur peuvent faire l'objet d'une sanction disciplinaire — article

41 du décret portant organisation de la profession. Pour ce faire, a été instituée, dans chaque région, une Chambre Régionale de Discipline — article 27 de la loi — composée d'un président de tribunal administratif, président ; d'un conseiller de tribunal administratif ; d'un conseiller de cour d'appel et de deux membres du Conseil Régional élus par le Conseil lors de chaque renouvellement. Depuis les élections de 2000, il s'agit d'Alain Bayle et de Patrice Batsalle. Le Conseil Régional ou les représentants de l'Etat (soit le Préfet, soit le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil Régional, soit le Procureur Général de la Cour d'Appel dans le ressort de laquelle est établi le siège du Conseil — article 43 du décret portant organisation de la profession — ) peuvent engager une action disciplinaire, soit d'office, soit à la requête de toute personne intéressée. Les sanctions que la Chambre Régionale de Discipline peut prononcer sont les suivantes : avertissement ; suspension pour une période de trois mois à trois ans ; radiation définitive —

article 18 de la loi sur l'architecture. Et l'article 29 de la loi précitée a institué une Chambre Nationale de Discipline auprès de laquelle les recours à l'encontre des décisions des Chambres Régionales de Discipline peuvent être formés. Elle est composée d'un conseiller d'Etat, président ; d'un président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris ; d'un conseiller à la Cour des Comptes et de deux membres du Conseil National élus par le Conseil lors de chaque renouvellement. Les Conseils Régionaux sont chargés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la gestion ou la liquidation des affaires de l'architecte ou de l'agréé en architecture sanctionné — article 63 du décret portant organisation de la profession. En effet, celui-ci, pendant toute la durée de la suspension, ne peut ni faire état de sa qualité, ni exercer la profession — article 62 du décret portant organisation de la profession — , à savoir de conclure de nouveaux contrats ou prendre tout engagement professionnel, participer à un concours ou répondre à une consultation.

**BILAN SUR CES DERNIÈRES ANNÉES**

Année	Nombre d'affaires	Motifs	Sanctions prises par la CRD (Chambre Régionale de Discipline)	Appels formés	Décisions prises par la CND (Chambre Nationale de Discipline)
1999	22	Défaut d'assurance, signature de complaisance →1 Articles 8, (activités distinctes) 9 (juge et partie), 12 (situation ou attitude incompatibles avec ses obligations professionnelles), 36 (dépenses non approuvées par le maître d'ouvrage) →1 Défaut d'assurance →20	Radiation	1 appel	Suspension de 2 ans
			Suspension de 6 mois	1 appel	Décision confirmée
			Avertissement →6		
			Suspension de 3 mois →2	1 appel	Décision confirmée
			Suspension de 6 mois →1		
2000	12	Signature de complaisance →1 Défaut d'assurance →11	Suspension de 12 mois →3	2 appels	Décisions confirmées
			Suspension de 18 mois →3	2 appels	Décisions confirmées
			Radiation définitive →1		
			Désistement du Conseil (les confrères se sont réassurés) →4		
			Avertissement		
2001	18	Défaut d'assurance et signature de complaisance →1 Défaut d'assurance →17	Avertissement →2		
			Suspension de 3 mois →1		
			Suspension de 6 mois →3	2 appels	1 Décision confirmée 1 en attente de jugement
			Suspension de 12 mois →1	1 appel	Décision confirmée
			Suspension de 18 mois →1	1 appel	Attente de jugement
2002	26	Articles 8 (activités distinctes), 9 (juge et partie) et 28 (décl. des projets) →1 Signature de complaisance →1 Défaut d'assurance →24	Suspension de 3 ans →3	1 appel	Décision confirmée
			Radiation définitive →4	3 appels	1 Décision confirmée 1 Décision ramenée à 3 ans de suspension (réassurance pour les années suivantes) 1 décision ramenée à 6 mois (réassurance pour toutes les années incriminées)
			Désistement du conseil →2		
			Pas jugée		
			Pas jugée		
2003	20	Défaut d'assurance →20 Pour 6 mois	Application de la loi d'amnistie (réassurance) →2		
			Suspension de 3 mois →7	3 appels	En attente de jugement
			Suspension de 6 mois →2		
			Suspension de 12 mois →2	1 appel	En attente de jugement
			Suspension de 3 ans →1	1 appel	En attente de jugement

**CONSULTATION**

**NOUVEAUX ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES 2003-2004**

Par arrêté du Ministre de la Culture et de la Communication en date du 7 mai 2003, est lancé un appel à candidatures pour les "nouveaux albums des jeunes architectes 2003-2004" organisés par la direction de l'architecture et du patrimoine.

Cette opération a pour but de favoriser l'insertion professionnelle, et notamment l'accès à la commande des jeunes architectes. Sont admis à présenter un dossier de candidature les architectes de moins de trente-cinq ans ayant, en France, construit au moins une réalisation ou participé à au moins deux concours. Les architectes ressortissants de l'Union européenne et des autres pays qui bénéficient d'une équivalence de diplôme, s'ils satisfont aux obligations ci-dessus mentionnées, peuvent également se porter candidats. Le règlement du présent appel à candidatures ainsi que les formulaires d'inscription sont à retirer sur internet : [www.nouveaux-albums.culture.fr](http://www.nouveaux-albums.culture.fr) ou à votre disposition au 05 34 31 26 66.

Ils peuvent également être obtenus à la direction de l'architecture et du patrimoine (8 rue Vivienne, 75002 Paris).

**Inscription obligatoire par internet :**  
avant le vendredi 31 octobre 2003 à minuit.  
**Date limite de dépôt des dossiers :**  
14 novembre 2003 à 14 heures.

Dossiers à envoyer à la direction de l'architecture et du patrimoine (8 rue Vivienne, 75002 Paris) et à la direction régionale des affaires culturelles du lieu de résidence professionnelle du candidat. Les candidats ressortissants d'un autre pays envoient deux dossiers à la direction de l'architecture et du patrimoine.

**Contact :** Direction de l'architecture et du patrimoine  
**Christine de Rouville - tél : 01 40 15 35 84**

**SOCIAL**

**CONVENTION COLLECTIVE**

La Convention Collective Nationale des entreprises d'architecture du 27 février 2003, dont le texte vient d'être publié dans le Moniteur du 30 mai 2003 (supplément détachable), se substitue à l'ancienne convention intitulée « des cabinets d'architectes » qui a été dénoncée.

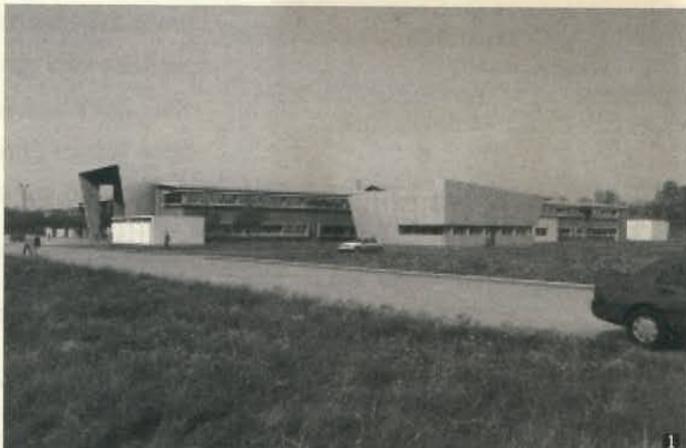
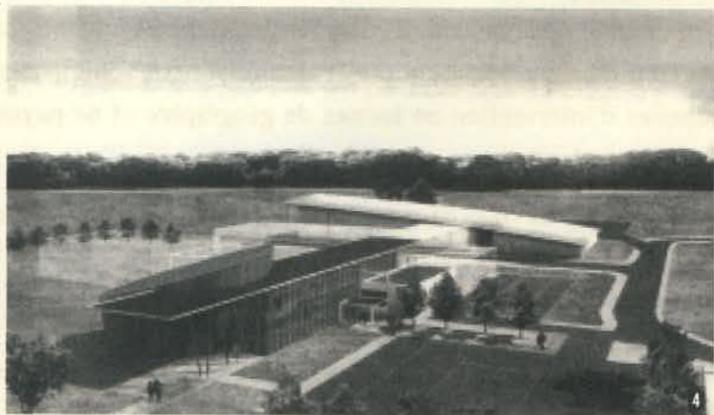
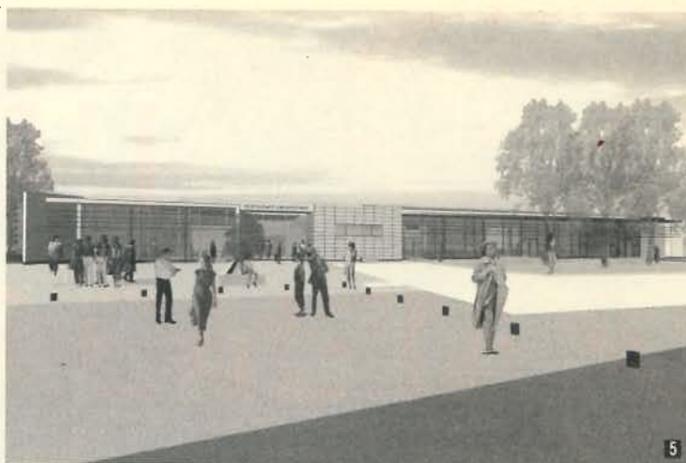
La Convention a été déposée auprès des services compétents pour extension.

Elle est susceptible de subir des modifications suivant les observations du ministère du travail, formulées lors de la procédure d'extension.

Elle prendra effet en octobre. D'ici là, l'ancienne Convention collective des cabinets d'architectes est toujours applicable.



# CONCOURS



Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
Ref.	Réalisation d'une unité d'admission psychiatrique adultes de 24 lits (secteur B) par restructuration d'un bâtiment, site de Rozès, à Saint-Lizier (09)	Centre Hospitalier Ariège - Couserans		Selari d'architecture BCP Architectes / Befs
Ref.	Construction de 10 logements "Landouze" à La Primaube (12)	OPMHLM 12		Sarl HBM Architectes / Bet Inse
Esq. 1	Construction d'un collège au Lherm d'une capacité d'accueil de 600 élèves avec une cuisine de production 700 couverts et 4 logements de fonction (HQE) (31)	Conseil Général 31	1 Hubert Bénita/ Sarl Arc & Fact/ Befs 2 Selari Martinie/ Serige Bet 3 Selafa Gabriel de Hoym de Marien/ Beterem 4 Sarl LCR Architecture/ Bernardberoy/ Math Ingenierie	Selari Martinie/ Serige Bet
Esq. 2	Construction d'un collège à Pechbonnieu, d'une capacité d'accueil de 600 élèves avec une cuisine de production de 700 couverts et 4 logements de fonction (31)	Conseil Général 31	1 Sarl Filiate - Mansour/ Tassera Bet 2 Scp Branger - Romeu/ Ingenierie Studio 3 Sarl Khorsi - Ordonneaud/ Inotech 4 Bernard Luga/ Rodrigo Angel/ Pierre-Jean Lacanal (Atelier du Prieuré)/ Marc-Paul Zavagno / Laurent Hirsch / Betem	Bernard Luga/ Rodrigo Angel/ Pierre-Jean Lacanal (Atelier du Prieuré)/ Marc-Paul Zavagno/ Laurent Hirsch/ Betem
Esq. 3*	Restructuration du collège Georges Brassens à Montastruc la Conseillère (construction d'une demi-pension et d'un logement de fonction) (31)	Conseil Général 31	1 Michel Carrère 2 Eurl Arua - J. Paul Ribes 3 Sarl Le Pavillon Architectures	Eurl Arua - J. Paul Ribes
Ref.	Construction d'une gendarmerie avec locaux techniques, administratifs et logement pour 16 foyers à Léguevin (31)	Mairie de Léguevin		Jean-François Sirvain
Ref.	Restructuration des ateliers au LP Bayard de Toulouse (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées / Cogemip		Sarl P. Yves Chaumont
Ref.	Restructuration de la demi-pension du collège François Mitterrand à Caraman (31)	Conseil Général 31		Scp Bellouard - Montlaur/ Ingerop Sud-Ouest (bet)/ Efc (cuisiniste) Scp Bellouard - Montlaur
Ref.	Construction de 60 logements environ et déconstruction de 56 logements à Auterive, quartier Bel Air (31)	OPDHLM 31		
Ref.	Réhabilitation d'un bâtiment à usage d'ateliers de formation, site AFPA de Toulouse - Palays (31)	AFPA Midi-Pyrénées		Alain Bayle/ Valérie Noailles/ François Arcangéli/ Beterem (bet)/ de Cambiaire (bet)
Ref.	Restructuration des espaces extérieurs de la cité "Solazur" à Tarbes (65)	OPAC 65		Sarl Arc & Fact (Jean-Luc Hittos/ Emmanuel Kaffy) Scp Defol - Mousseigne
Ref.	Aménagement d'un terrain de 10 000 m2 et construction de logements à Jarret (65)	OPAC 65		
Esq. 4	Construction d'un amphithéâtre, de locaux pédagogiques, administratifs et de recherche du département UFR STAPS sur le pôle universitaire de Tarbes (65)	Conseil Général 65	1 Michel Estangoy 2 Didier Gil/ Sylvain Peretto/ Sarl Teillard - Thomas (64) 3 Sarl P. Yves Chaumont	Didier Gil/ Sylvain Peretto/ Sarl Teillard - Thomas (64)
Ref.	Réaménagement des espaces extérieurs et de VRD (Cité La Passerelle à Bagnères-de-Bigorre ; Cité Laubadère "D" à Tarbes ; Cité Loung Arriou à Barbazan-Debat) (65)	OPAC 65		1 «La Passerelle» : Jean-Marie Gimel/ Atelier Saint-Laurent & Associés 2 «Loubadère D» : Atelier Saint-Laurent & Associés 3 «Loung Arriou» : Martine Miguez-Lacrouts Pascal Servin/ Odile Bernard-Servin
Ref.	Réhabilitation et restructuration de l'internat au LP Lautréamont à Tarbes (65)	Conseil Régional Midi-Pyrénées/ Cogemip		
Ref.	Transfert du siège du Parc National des Pyrénées, Parc Paul Chastellain à Tarbes (65)	Mairie de Tarbes		G C A U
Ref.	Construction d'un complexe scolaire (école primaire) d'une superficie de 500 m2 cour et préau à Saint-Lieux-Lès-Lavaur (81)	Mairie de Saint-Lieux-Lès-Lavaur		Sarl P. Yves Chaumont
Esq. 5	Aménagement du Centre Universitaire de Montauban (82)	Conseil Général 82	1 Bernard Salomon/ Bet Sacet 2 Tony Rouillard 3 Claude Périn/ A & A (Bruno Marcato & Elisabeth Fouquet)	Bernard Salomon/ Bet Sacet
Ref.	Création de 4 quais de transfert définitifs d'ordures ménagères et adaptation de 2 quais de transferts existants à Montauban (82)	Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de traitement des déchets ménagers		Sogreah/ Selari Jacques Escourrou
Ref.	Aménagements des équipements sportifs connexes au futur Lycée de Caussade (gymnase de type C, plateau sportif et remise en état d'un terrain existant de grands jeux) (82)	Communauté de Communes du Quercy Caussadais		Jean-François Raspaud/ Pascal Thouron V. Olivotto (économiste)/ Ingerop Sud-Ouest

\* Illustration non fournie

# L'ARCHITECTURE LA MÉMOIRE ET L'OUBLI.

Suite à deux années passées à explorer l'articulation entre territoire, art, architecture sur la commune de Grenade nous nous sommes déplacés vers la commune de Rabastens dans le Tarn où nous avons expérimenté de nouvelles stratégies pour concevoir et enseigner un projet sur le territoire des petites villes qui composent l'aire urbaine de Toulouse. Si l'an dernier, dans ces mêmes colonnes, nous avons insisté sur la dimension pluridisciplinaire du projet territorial nous voudrions souligner cette fois-ci l'importance des échelles d'intervention en termes de géographie et de paysage dans la réflexion sur la réduction de l'étalement urbain.

L'équipe enseignante GEP1, « territoire / art / architecture », à l'École d'Architecture de Toulouse, est composée de : Véronique Bigot et Agathe Lyon (plasticiennes), Christian Darles et Pierre Champagnac (responsables d'enseignement), Gérard Fresquet, Laurent Gouwy, Jean Claude Mainvielle et Rémi Papillault (architectes).



Du 23 au 25 mai 2003, les élèves de l'École d'Architecture de Toulouse sont venus exposer le résultat de leur travail sur notre commune.

Un résultat qui a étonné, interloqué, dérangé ou séduit les habitants de Rabastens.

Ils étaient venus en nombre voir ce que les « petits jeunes », les futurs architectes du pays, avaient à proposer pour l'avenir.

Les étudiants ont remporté un franc succès et ont répondu avec le sourire aux innombrables questions de leur public et peut-être futur clients.

André Coude du Foresto  
Maire de Rabastens

**A**ppuyée sur de magnifiques contreforts de brique Rabastens était une ville dense, juchée sur un long plateau, aux faubourgs limités, inscrit dans un paysage de hameaux, de coteaux, de vignes et de bois descendant jusqu'aux rives du fleuve.

Lui faisant face en rive gauche, sur la commune de Coufouleux, s'étaient développées autour de la gare du XIX<sup>e</sup> siècle quelques constructions industrielles.

L'arrivée de l'autoroute, voici quelques années, à changer la donne en très peu de temps, sur ces deux communes, Rabastens - Coufouleux. Nous avons eu le loisir d'observer en détail les effets de cette mutation, notamment sur la diffusion du pavillonnaire et des activités en périphérie sans que ne soit pensé un projet d'ensemble.

Une ville à vau-l'eau qui aujourd'hui cherche un plan.

Comme pour Grenade, nous étions pris entre le découragement de ceux qui arrivent encore trop tard et la jubilation d'imaginer, in abstracto, infléchir dans l'espace l'énergie de la croissance.

Le projet urbain, dans sa définition usuelle, n'est plus capable de rendre compte des enjeux auxquels nous devons faire face. L'histoire de cette notion nous montre qu'elle est éminemment liée à un savoir sur les tissus constitués des centres anciens et leurs faubourgs, avec en toile de fond patrimonialisation, typo-morphologie et couture urbaine comme guide. Cette base théorique reste valide sur l'urbain mais ne nous est que d'un faible secours sur les nouvelles périphéries où se diffusent, voies rapides, lotissements pavillonnaires et zones d'activités : les échelles et les temporalités ont changé.

Ces villes moyennes et ces villages s'insèrent dans un nouveau rapport avec un territoire plus vaste. Le lien à la métropole a changé grâce aux différents moyens de transport. On tire de la grande ville tous les biens économiques et culturels dont on a besoin. Montauban, Albi, Castres, Castelnaudary, Pamiers, Saint Gaudens, Auch forment un réseau multipolaire circulaire qui définit un statut nouveau pour « l'entre-ville » dont Rabastens fait partie. La distinction ville / campagne a muté. On peut aujourd'hui habiter en pleine « nature » avec le même accès à la modernité que

les urbains. voire peut-être mieux : moins de pollution, d'embouteillage, de manque d'espace, de cherté du foncier....

Les outils que la société met aujourd'hui à notre disposition seraient même plus performants à la campagne qu'à la ville : pavillon / voiture / réseau / centre commercial / zone de loisir.... Une mutation profonde de nos sociétés est à l'œuvre dans nos comportements sur le territoire, les façons d'y habiter, d'y circuler. Comment répondre à cette mutation, à ces attentes tout en respectant l'image et l'équilibre environnemental de ces territoires ? Comment lutter contre cet étalement que beaucoup critiquent mais auquel peu opposent de façon d'y remédier ?



C'est l'enjeu principal de notre enseignement que d'essayer de définir, avec les étudiants de 4<sup>ème</sup> année, une pédagogie exploratoire sur l'architecture du territoire. L'enseignement se déroule en quatre temps.

1. L'analyse par la typo-morphologie, la cartographie, la sociologie, la dérive sensible dans l'histoire et le futur,

2. La définition des enjeux correspond à la hiérarchisation des grandes questions qui se posent à la commune,

3. La proposition d'éventuelles stratégies prises dans le sens quasi militaire de l'art de la coordination des moyens en vue de l'atteinte des objectifs,

4. La mise au point de projets d'architecture du territoire qui correspondent à la tentative d'inscription matérielle dans l'espace des objectifs.

Le passage de la conception d'une dimension urbaine ou suburbaine à une dimension territoriale oblige à un glissement disciplinaire où les 4 étapes classiques vues

ci-dessus sont sous-tendues par une dimension géographique que nous, architectes, avons un peu mis de côté.

La géographie dans ses dimensions physiques, humaines, descriptives, biologiques ou climatologiques tend à montrer entre autres l'interaction des différents composants du milieu dont la société utilise les ressources eau, sol, végétaux, animaux, minéraux et sources d'énergie.

Issues de la géographie trois notions nous semblent particulièrement éclairantes en ces jours de recherche sur le legs aux générations futures :

1. La géomorphologie appliquée à l'aménagement du territoire.

2. Les temporalités territoriales : le temps long de l'érosion naturelle, le conjoncturel de plusieurs décennies, et l'événementiel plus bref, à l'échelle de l'individu.

3. La mémoire et l'oubli qui sont une dimension de la stratification de l'histoire urbaine et paysagère. Si les traces s'effacent de façon salutaire, au fur et à mesure du temps, un travail précis sur les processus de mémorisation peut les remettre à jour.

La mémoire et l'oubli sont au cœur de l'architecture du territoire.

C'est donc, outre l'articulation territoire, art, architecture, ce que nous avons tenté de comprendre à Rabastens, aux travers d'expérimentations diverses comme l'idée d'une « lièzière de ville » pour limiter son expansion, de densifier, de coudre son centre, d'instituer des lieux pour des centralités de faubourgs ou de zones industrielles, de définir les critères de préservation et d'embellissement des paysages naturels et ruraux et d'intensifier l'urbanité des différents hameaux qui jalonnent le territoire.

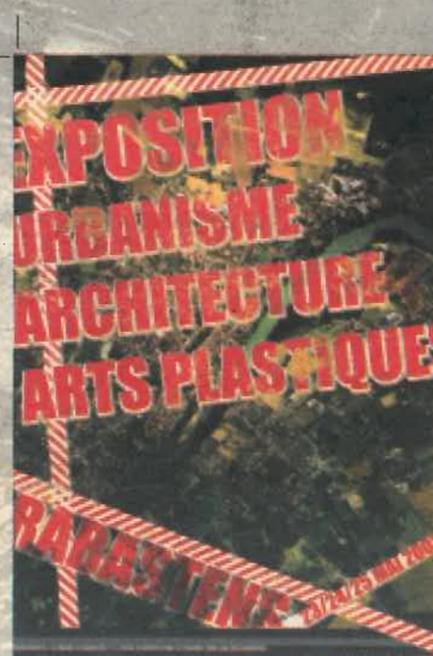
L'an prochain notre atelier partira vers une bastide ariégeoise, Mazères, qui, depuis qu'un échangeur a été ouvert sur l'autoroute de Foix, imagine, en suivant son Plan Local d'Urbanisme (PLU), de passer de 2000 à 3000 habitants en moins de cinq ans, en multipliant par quatre son territoire urbanisé.

Paris le 29 juin 2003,  
Rémi Papillault.

Photos 1 et 2 : Echange entre les étudiants, les élus et les Rabastinois.

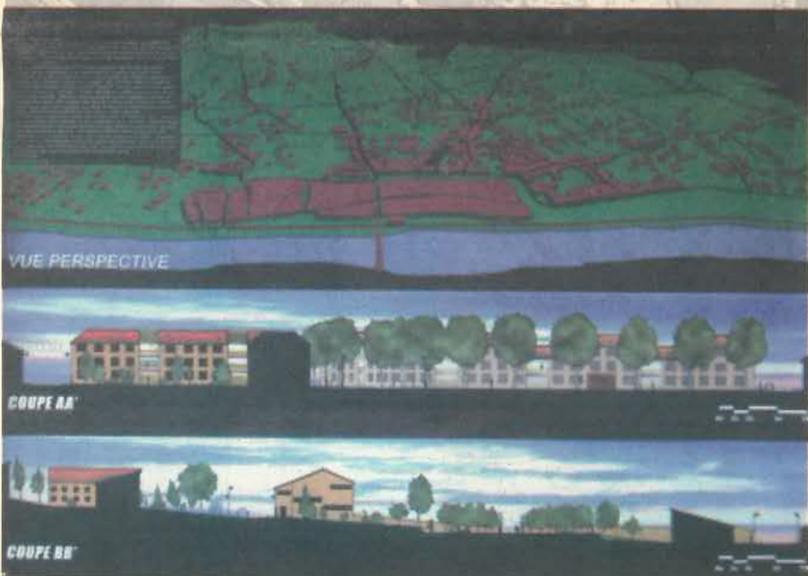


CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN, DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE



ÉTALEMENT URBAIN

— Equipe 5 :  
Julien Klene  
Gilles Faury  
Laurent Friederich  
Sonia Kaczor



Z.I, MIXITÉ D'UNE ZONE INDUSTRIELLE VERTE, DE L'AUTOROUTE À LA VILLE

Z.I

— Equipe 1 :  
Michiko Terada  
Estelle Berge  
Sophie Vidal  
Boris N'Dong





# HAMEAUX, QUEL DEVENIR ENTRE EXPANSION ET PRÉSERVATION ?

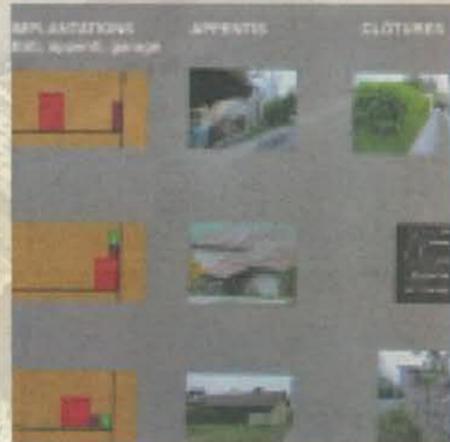
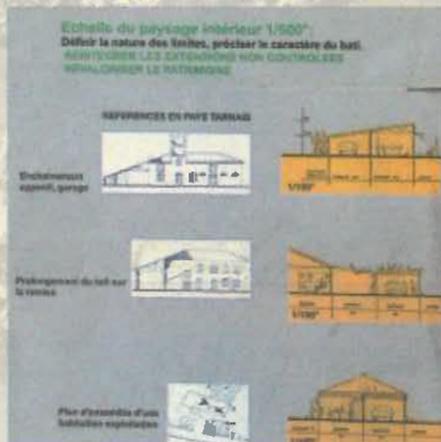


**URBANISME / HAMEAUX**

— Equipe 2 :  
Jean-Charles Delage  
Sébastien Hascoet  
Maria Barbaro  
Alexis Lenseigne  
Charlotte Lurat

## URBANISME

LA COMMUNE DE RABASTENS DANS SON ENSEMBLE A FAIT L'OBJET DE RECHERCHES TENDANT A EVALUER LES BESOINS ET PROPOSER NOS REPONSES LES PLUS ADAPTEES A L'ETAT ACTUEL DE L'URBANISME COMMUNAL.  
NOUS AVONS SPECIFIQUEMENT TRAVAILLE LA GEOGRAPHIE ET LE PAYSAGE DU PAYS RABASTINOIS, LE SYSTEME DES HAMEAUX, L'ETALEMENT PAVILLONNAIRE, LES FAUBOURGS, LE CENTRE ANCIEN GENERANT ALORS DIFFERENTES ANALYSES. L'APPROCHE MEME DE RABASTENS PAR L'A 60 A ETE TRAVAILLE PAR UNE REFLEXION SUR LA ZONE INDUSTRIELLE MASSIVES.



# CENTRE ANCIEN GÉNÉRATEUR D'ESPACES PUBLICS



**URBANISME / CENTRE ANCIEN**

— Equipe 4 : Gil Puygmal, Romain Joseph  
Elisa Dang, Mathias Chiarovano, Francesco Gorni





AMENAGEMENT DE LA LISIERE DE VILLE

VUE SUR L'AMENAGEMENT

PAYSAGE,  
LISIÈRE  
PAYSAGÈRE  
EN LIMITE  
URBAINE

PAYSAGE / URBANISME  
— Equipe 3  
Marion Chastagner  
Charlotte Jacqueline  
Aurélie Lamballais  
Thomas Brassat  
Philippe Lapeyre

CARTE IGN Echelle 1/10000e

ARTS PLASTIQUES

TOUT AU LONG DE L'ANNEE RABASTENS FUT LA PREOCCUPATION DE TONS. ET NOUS NOUS SOMMES ALORS APPLIQUES A METTRE EN VALEURS CERTAINS LEUR CARACTERISTIQUES. PAR DIFFERENTS PROCEDÉS PLASTIQUES, TRANSFORMANT LES VISIONS ET LES SENSATIONS DE CHACUN AU SEIN DE LA VILLE.

SUITE A LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITE DE RABASTENS CONCERNANT L'ILLUMINATION DES REMPARTS, NOUS ETUDIANTS DE 4EME ANNEE A L'EST, AVONS RELEVÉ LE DEF. PLUS QU'UNE SIMPLE ILLUMINATION, NOUS NOUS SOMMES ATTACHES A CONCEVOIR UNE PROMENADE, AUSSI BIEN COMME ELE MENT PROPRE A RABASTENS QUE COMME IMAGE D'UNE VILLE VIVANTE ET DYNAMIQUE.

LA LUMIERE TANTOT FIXE, MOBILE, COLOREE, FROIETEE OU REFLECHIE SERT A TRAVERS CES DIFFERENTS PROJETS A VOUS PROPOSER DE NOUVEAUX REGARDS SUR RABASTENS.



ARTS PLASTIQUES — Marion Chastagner  
"Le souffle de Rabastens"



ARTS PLASTIQUES — Sébastien Hascoet  
"D'aujourd'hui à demain"



ARTS PLASTIQUES — Michiko Terada  
"La boîte à images"

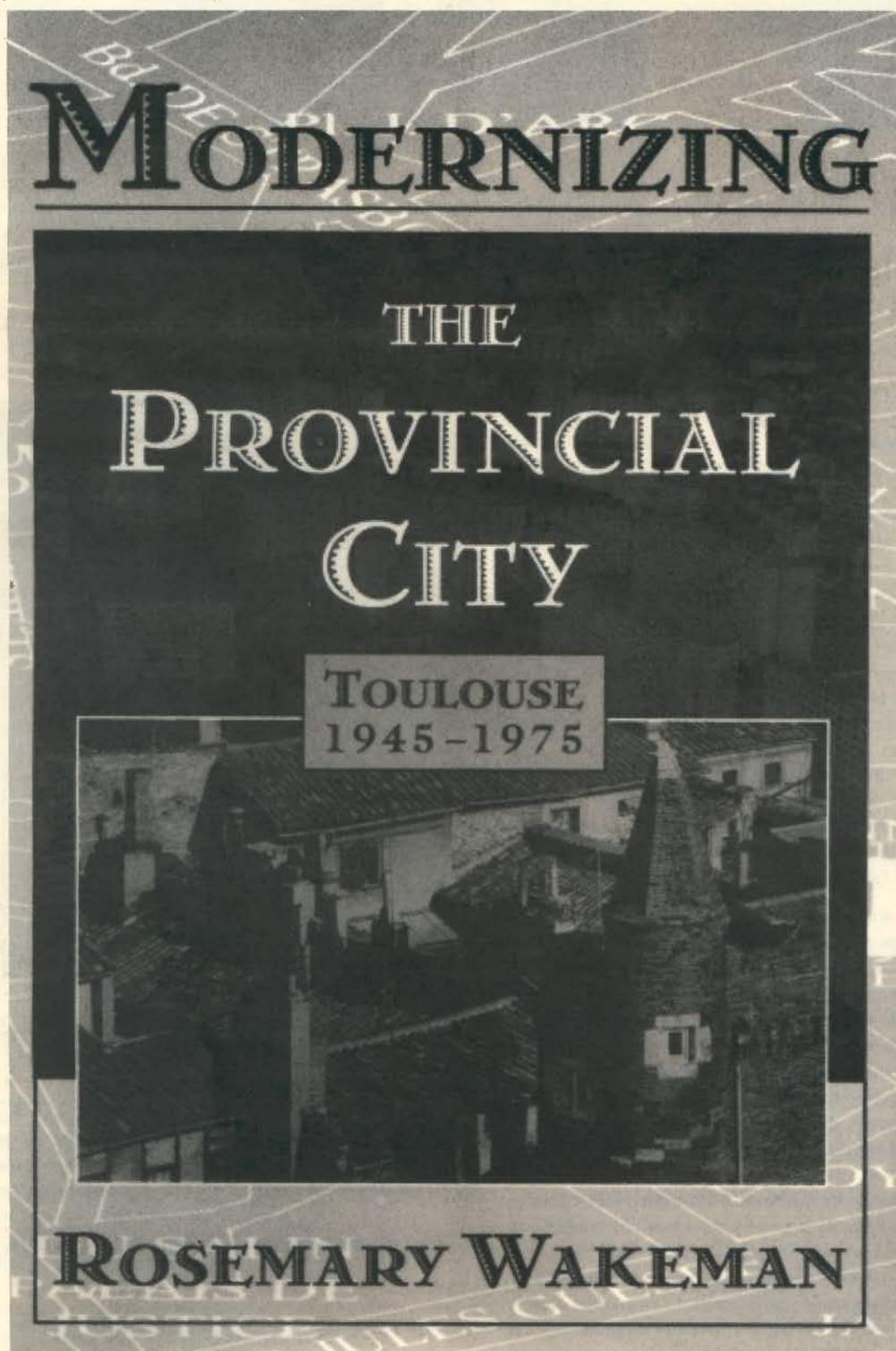
ESpace 765 0 PLAN LIBRE page 1



## NOTE DE LECTURE

# MODERNIZING THE PROVINCIAL CITY

TOULOUSE 1945-1975 — ROSEMARY WAKEMAN.



**L**e livre de Rosemary Wakeman : "Modernizing the provincial City. Toulouse, 1945-1975" essaye de rendre compte du processus de modernisation de Toulouse qui avait déjà commencé aux alentours des années 1920-1930, mais qui s'est accéléré à la fin de la deuxième guerre mondiale. Au cours des années 1945-1975 : " Les trente glorieuses" ce mouvement de transformation et de croissance a été sans précédent. L'intérêt général du livre réside à mon avis dans l'étude et l'analyse des processus interactifs entre les développements industriels et commerciaux et les différents développements urbains.

Dans les chapitres 1 et 2 du livre, l'auteur présente l'histoire de la ville depuis sa fondation jusqu'à la deuxième guerre mondiale en tenant compte des différents facteurs économiques, politiques et géographiques qui ont forgé sa culture, son identité.

L'impact des modifications urbaines et de la construction de logements dans les années 1950 est examiné dans le chapitre 3.

Le chapitre 4 retrace les vicissitudes pour établir le projet de "Toulouse demain"- le Mirail - par rapport aux deux autres axes de développement - le complexe scientifique de Rangueil-Lespinet et le centre aéronautique de Toulouse-Blagnac.

Dans le chapitre suivant est examiné comment le pôle de la construction aéronautique a joué un rôle très important dans la culture publique de Toulouse, son économie, et les grands changements entraînés dans le commerce et les activités industrielles traditionnelles.

Le chapitre 6 examine le développement de l'industrie aéronautique depuis Clément Ader en 1890, en passant par Latécoère, les Comités de Libération d'Entreprise d'août 1944, Sud-Aviation, la Caravelle, le Concorde... ainsi que l'implantation de l'industrie électronique dans les années 60-70 très différente des deux autres secteurs industriels - industrie aéronautique et chimique.

Dans le chapitre 7 sont examinées les modifications entraînées dans le tissu économique et social mais aussi urbain par les très importants programmes de modernisation des années 1960-1970.

Durant ces années, le Mirail, la place Occitane, la Caravelle, le Concorde qui sont des symboles révélant les contours d'un pouvoir moderne, ne peuvent empêcher de voir surgir des luttes intenses pour le contrôle du pouvoir politique et socio-économique de Toulouse.

Ce livre, qui mérite d'être traduit et publié, met en avant comment l'industrie aéronautique a transformé les différents tissus économiques et entraîné de grandes modifications au niveau urbain. C'est l'analyse de ces liens, parfois infimes qui nous permet de mieux comprendre la situation de notre ville aujourd'hui.

**Bernard Catllar.**

**Nota :** Au fil de la lecture de ce livre apparaît à deux ou trois reprises, la figure du docteur Ismael Girard, fondateur avec le docteur Camille Soula de la revue "Oc", en 1923.

Cette personnalité, aujourd'hui trop oubliée, avait publié une série d'articles sur la culture Occitane dans la revue "L'Amic de les Arts" (n°21 du 31/XII/1927) dont le comité de rédaction était composé entre autres, de J.V Foix, Sebastià Gasch, Salvador Dalí...

Volontaire comme médecin dans les Brigades Internationales lors de la guerre d'Espagne 1936-1939; fondateur de la revue "Occitania" en 1954, il recevait ses patients, dans son cabinet, rue Croix Baragnon où il allégeait nos maux, non seulement par un traitement, mais par un mot, un geste, un regard.

**Wakeman, Rosemary.**

"Modernizing the Provincial City :  
Toulouse 1945-1975 - 323 p.

Harvard University Press - Cambridge, Massachusetts.

London, England - 1997.

ISBN - 0 - 674-58072-9





Stages de formation



Face à un environnement institutionnel et un marché du bâtiment évolutifs, le CAUE du Gers, organisme agréé en formation, propose deux stages de formation à destination des architectes libéraux et salariés souhaitant diversifier leurs compétences et répondre aux nouvelles exigences des maîtres d'ouvrage publics et privés. Le stage Concertations et projets en territoires ruraux apporte les éléments et savoir-faire nécessaires à l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, notamment intercommunale, sur des projets d'aménagement. Le stage L'architecte et les chantiers du patrimoine répond aux besoins identifiés pour l'entretien, la réhabilitation et la restauration du bâti ancien, qui constitue aujourd'hui une part croissante du marché du bâtiment. Ces deux stages, qui sont menés en partenariat avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, débiteront à l'automne 2003. Ils s'échelonnent sur une dizaine de jours répartis sur 6 mois et 1 an.

CAUE du Gers, Président : Gérard FAUQUE  
 Directeur : Jean-Louis PAULET,  
 Tél.: 05.62.05.75.34, Courriel : caue32@wanadoo.fr

Paysage et territoires

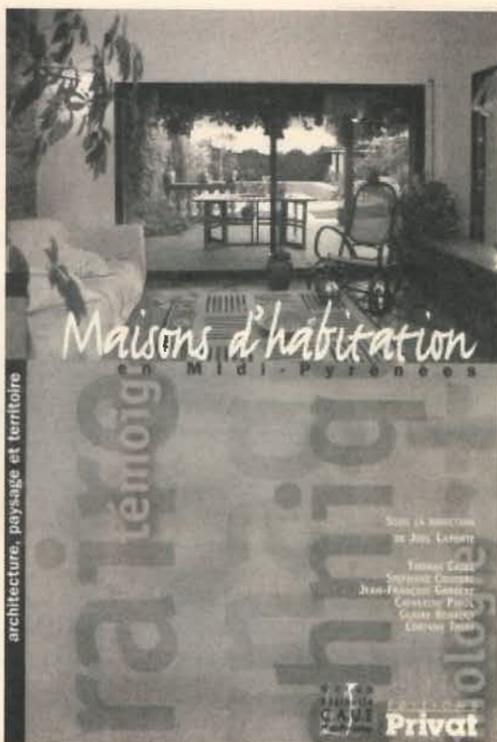


Dans le cadre de la mise en place des politiques territoriales, le CAUE du Tarn et Garonne, intervient dans la définition et l'application des chartes paysagères. Il propose aux collectivités une aide permettant l'identification des éléments identitaires des territoires, la définition et la rédaction des cahiers des charges, la mise à disposition de ressources, une mise en réseaux des acteurs locaux, la coordination et le

suivi des études. S'adaptant aux spécificités et problématiques locales, il propose par exemple aux habitants de la communauté de communes du Terroir de Grissoles et Villebrumier des permanences et points d'information sur les conditions et les effets des constructions en zone périurbaine. Plus récemment, il participe à la définition de l'étude de la charte paysagère du Pays Midi-Quercy dont le volet environnemental et agricole promeut la qualité architecturale des bâtiments d'exploitation, la protection des milieux, l'entretien des haies bocagères et des murets de pierre du plateau caussenard.

CAUE de Tarn et Garonne  
 Président : Raymond MASSIP, Directeur : Philippe PIEUX,  
 Tél. : 05.62.56.71.45, Courriel : caue82@cg82.fr

Maisons d'habitation en Midi-Pyrénées (1)



Parallèlement engagé dans des actions régionales, le réseau des CAUE de Midi-Pyrénées publie aujourd'hui le quatrième ouvrage de sa collection Architecture, Paysage et Territoire, intitulé Maisons d'habitation en Midi-Pyrénées. Dans quel genre de maison habiter aujourd'hui en Midi-Pyrénées ? Comment jouer avec les paysages et les climats de la région ? Comment adapter la maison à des modes de vie plus diversifiés que jadis ? Autant de questions soulevées dans cet ouvrage qui dévoile, à travers des exemples et des témoignages, toute la richesse architecturale des maisons de Midi-Pyrénées. A côté des maisons rurales ou urbaines qui appartiennent au patrimoine traditionnel, de nouvelles formes d'habitation sont apparues dans la région au XX<sup>e</sup> siècle. A la ville comme à la campagne, ces maisons reflètent les courants sociaux et les choix esthétiques qui ont traversé cette époque : des demeures bourgeoises du début du siècle aux

pavillons ouvriers, en passant par le développement de la maison individuelle et du prêt-à-habiter des dernières décennies. Nous invitons à découvrir différentes maisons, les auteurs nous offrent l'occasion d'imaginer notre propre maison. Et de prendre conscience que l'on dessine un fragment des paysages et du patrimoine de demain...



(1) L'ouvrage est labellisé par le ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la campagne nationale en faveur de la qualité architecturale.

Union Régionale des CAUE, Président : Serge DESPEYROUX,  
 Délégué Régional : Philippe LABAUME,  
 Tél.: 05.34.41.39.59, Courriel : urcauemp@wanadoo.fr



Séverine TOULIS, Chargée de communication de l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :  
 Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 11, boulevard des Récollets 31078 Toulouse Cedex 4)

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées  
 Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

Société d'édition : Première Réponse  
 Espace Saint-Aubin-36 rue Riquet  
 31000 Toulouse  
 Tél : 05 34 40 60 32  
 Fax : 05 34 40 69 31  
 Dépôt légal à parution  
 Registre du commerce : RCSB 414 832 089  
 N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Gérôme Gallego  
 Directeur de l'information : Joseph Almudever  
 Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig  
 Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier  
 Comité de rédaction : Alain Bayle, Nathalie Bruyère, Joëlle Cumin, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Tiné, Philippe Vigneu, Thierry Chabbert.  
 Ont participé à ce numéro : Bernard Catllar, Marion Chastagner, André Coude du Foresto Maire de Rabastens, Charlotte Lurat, Rémi Papillault, Séverine Toulis, Catherine Toutain.  
 Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié  
 Coordination : Aurélie Bayol.  
 Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.  
 Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre :  
 contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées  
 11, boulevard des Récollets  
 31078 Toulouse Cedex 4  
 Tél : 05 61 53 19 89  
 Fax : 05 34 31 26 69  
 e-mail : ma-mp@wanadoo.fr

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

# Musique d'été

2003

## Juillet

- Mardi 01** Orchestre du Capitole  
**HALLE AUX GRAINS**  
Direction : Michel Plasson  
Debussy, Dutilleul, Roussel, Ravel  
*Parrainé par I&S*
- Jeudi 03** Magic Slim & The Teardrops  
Featuring Big Time Sarah  
**CLOÎTRE DES JACOBINS**  
Blues
- Mardi 08** AJT Guitare Trio  
**CLOÎTRE DES JACOBINS**  
Jazz Manouche, bossa nova, country...  
Antoine Tatich, Jérôme Ciosi,  
Thomas Dutronc
- Jeudi 10** Orchestre de Chambre  
National de Toulouse  
**CLOÎTRE DES JACOBINS**
- Mardi 15** Soleàsoul  
**HALLE AUX GRAINS**  
A la rencontre du Blues et du Flamenco  
autour de Laurent Gilly
- Jeudi 17** Destination la Nouvelle-Orléans  
**HALLE AUX GRAINS**  
Avec le petit Jazzband
- Mardi 22** Hora Cero  
**HALLE AUX GRAINS**  
Hommage à Astor Piazzolla :  
Nuevo Tango Quintet  
*Parrainé par le CNES*
- Jeudi 24** Edmony Krater & Zepiss K  
**HALLE AUX GRAINS**  
Musique et Jazz des Antilles  
& percussions en liberté
- Mardi 29** Retour au Cotton Club  
**HALLE AUX GRAINS**  
Avec le Saint Louis Big Band
- Jeudi 31** Quatuor Modigliani  
**CLOÎTRE DES JACOBINS**  
Beethoven, Mozart, Schubert

## Août

- Mardi 05** Paul & His Gang  
**CLOÎTRE DES JACOBINS**  
Dixieland
- Jeudi 07** Orchestre Symphonique  
"Comm'un Accord"  
**HALLE AUX GRAINS**  
Direction : Jean-Guy Olive  
Beethoven, Sibelius, Mozart,  
Debussy, Schubert
- Mardi 12** La Velle & Jérôme Van Jones  
Quartet  
**HALLE AUX GRAINS**  
Gospel & Blues
- Mardi 19** Le Rallye de St Hubert  
& Midori SANO  
**BASILIQUE DE LA DAURADE**  
Trompes de chasse & orgue
- Jeudi 21** Un soir d'Opéra  
**CLOÎTRE DES JACOBINS**  
Zhang Qiu Lin, N. Constantin, I. Dolan,  
I. Katcha, S. Shahi-Djanyan,  
N. Pavlenichvili (piano)
- Mardi 26** L'Orchestre de Contrebasses  
**HALLE AUX GRAINS**  
Humour, rythme, fantaisie...  
par 6 virtuoses !
- Jeudi 28** Compañia Mercedez Ruiz  
**HALLE AUX GRAINS**  
Noche Flamenca  
*Parrainé par AIR FRANCE*

Tous les concerts à **13€**

Tous les concerts  
ont lieu à 21 heures

**AIR FRANCE**

**CAISSE D'ÉPARGNE  
DE MIDI-PYRÉNÉES**



**MAIRIE  
DE  
TOULOUSE**



le Conseil Régional  
soutient les festivals  
en Midi-Pyrénées



# Nouvelles peintures Gauthier NF Environnement.



La garantie de qualités écologiques et techniques.



## AQUAPRIM, AQUAMAT, HYDROSATIN : Une gamme NF Environnement

- Un système complet.
- Des chantiers réalisés rapidement.
- Une gamme de peintures qui préserve la santé des applicateurs et des usagers des locaux.
- Un aspect de finition parfait.



CPG TOULOUSE 1

Tél. : 05 61 13 84 84

CPG TOULOUSE 2

Tél. : 05 61 43 99 71

CPG MONTAUBAN

Tél. : 05 63 91 85 90

CPG PAMIERS

Tél. : 05 61 69 50 58